

Personne de référence : Henri Roeder
Tél. : +352 73 00 66 - 228
E-mail : henri.roeder@rosportmompach.lu

Avis au public

Règlement de circulation à caractère temporaire du 2 avril 2021 à l'occasion de travaux au « Momperwee » (CR 135) à Herborn.

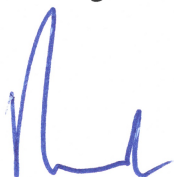
Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 2 avril 2021, le conseil communal de Rosport-Mompach a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire pour réglementer la circulation routière à l'occasion de travaux au « Momperwee » (CR 135) à Herborn.

La délibération précitée a été approuvée par décision de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics du 16 avril 2021 et par décision de Madame la Ministre de l'Intérieur du 14 juin 2021, n° 322/21/CR.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de ce règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Rosport, le 18 juin 2021
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,
contreseing, article 74 de la loi communale

